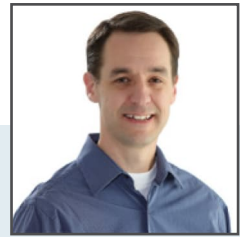


Chronique MMQ



Philippe Tardif
Conseiller en gestion des risques
Mutuelle des municipalités du Québec

Comment éviter une rupture de service des stations de pompage ?

Saviez-vous que plus de 15% des bâtiments municipaux assurés par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) se composent de stations de pompage et que la valeur assurée moyenne de ces installations est de plus de 200 000 \$?

Ces équipements se trouvent partout sur le territoire, et leur bon fonctionnement est essentiel aux réseaux qu'ils desservent, qu'il s'agisse d'égout ou d'alimentation en eau potable. Il convient donc de porter une attention particulière à ces équipements, qui sont victimes d'une grande diversité de sinistres.

Causes des sinistres

L'analyse des réclamations démontre que les types de sinistres qui affectent ces installations sont très variés, incluant notamment l'incendie, l'impact de véhicules, les dommages causés par la foudre ou autres surtensions, les dommages par l'eau, le vol et le vandalisme ainsi que les bris mécaniques.

Cette diversité s'explique surtout par le fait que l'entretien de ces équipements est parfois négligé et que les bâtiments les abritant sont facilement accessibles, les rendant plus vulnérables.

Conséquences des sinistres

Ces installations ont une importance stratégique pour les municipalités. En plus du coût de remplacement ou de réparation des équipements, les conséquences suivantes sont observées :

- Perturbation du réseau pouvant causer des débordements et autres dysfonctionnements :
 - » Dommages causés à la propriété des citoyens en raison d'un refoulement d'égout;
 - » Interruption du service d'alimentation en eau potable;
 - » Dans le pire des scénarios, indisponibilité de l'eau nécessaire à un éventuel combat incendie;
- Coûts supplémentaires pour les équipements nécessaires afin de pomper les eaux du réseau jusqu'à ce que la pompe sinistrée soit réparée ou remplacée.

Solutions de prévention

Afin de prévenir les sinistres possibles dans vos stations de pompage et ainsi réduire les conséquences qui peuvent en découler, les mesures suivantes devraient être envisagées :

- Mettre en place un programme d'entretien des stations de pompage adapté à leur conception et leur utilisation;
- S'assurer que la station de pompage est adéquatement protégée contre la foudre et les autres événements pouvant causer des surtensions. L'installation d'un dispositif de protection contre les surtensions est conseillée;
- Réaliser des inspections périodiques pour identifier rapidement les signes de corrosion, de détérioration ou de vandalisme. Les équipements corrodés doivent être remplacés. La corrosion est souvent causée par une ventilation déficiente ou l'entreposage de produits corrosifs à proximité des équipements électriques;
- Lorsque les stations de pompage sont situées à proximité de la voie publique, installer un dispositif permettant l'arrêt des véhicules avant impact.

La meilleure façon de se prémunir contre les refoulements d'égout dans les résidences est de protéger adéquatement les installations de plomberie par des clapets. Toute municipalité a donc intérêt à adopter un règlement sur les clapets puisqu'il s'agit d'un bon moyen de défense en cas de recours d'un citoyen ayant subi un refoulement d'égout et dont les installations n'étaient pas protégées par des clapets conformément au règlement.

Afin d'obtenir de l'aide pour la rédaction ou la révision de votre règlement sur les clapets, communiquez avec notre [Service d'assistance juridique](#).

Pour toute question concernant la prévention des sinistres, faites appel à notre [équipe](#).